

# MINSANTE / CORRUSS

MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ  
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ  
CENTRE DE CRISE SANITAIRE

DATE : 31/12/2020

REFERENCE : MINSANTE N°2020\_219

**OBJET : CONDUITE A TENIR AUTOUR DES CAS POSSIBLES, PROBABLES ET CONFIRMES DU VARIANT  
VOC 202012/01 UK**

**Pour action** ☒

**Pour information** ☒

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint la conduite à tenir définie par Santé publique France et les CNR en lien avec le CCS s'agissant de la **conduite à tenir autour des cas possibles, probables et confirmés du variant VOC 202012/02 UK**.

**Dans un objectif de mitigation de la circulation des nouveaux variants du SARS-CoV-2 sur le territoire national** dont le variant VOC 202012/02 UK, cette conduite à tenir vise principalement à **vérifier le respect des mesures d'isolement et de quarantaine et l'exhaustivité du contact-tracing réalisé**. Pour les cas pour lesquels il n'existe aucun lien épidémiologique avec le Royaume-Uni, il est également attendu de documenter l'origine de la contamination. **Cette conduite à tenir est provisoire et ne pourra être mise en œuvre que pour un nombre limité de cas**. Cette conduite à tenir est également transposable au nouveau variant d'Afrique du Sud « 501.V2 » (hormis la CAT pour les cas probables, le variant d'Afrique du Sud ne générant pas la même discordance que le variant UK sur la protéine S).

La DGS a assuré une communication nationale autour du premier cas confirmé du variant UK le 25/12 et assurera ce jour 31/12 la communication nationale autour du premier cas confirmé du variant d'Afrique du Sud signalé hier. **Il n'est plus attendu de communication nationale ou régionale autour des cas confirmés des variants**, SpF intégrant dès ce jour 31/12 dans son bilan quotidien le nombre de cas confirmés des nouveaux variants (3 à ce jour, 2 pour le variant UK et 1 pour le variant d'Afrique du Sud).

Nous vous remercions de votre mobilisation et ne nous signaler toute difficulté rencontrée dans la mise en œuvre de cette conduite à tenir.

Vous trouverez également ci-joint pour information la procédure rédigée et adressée par les 2 CNR aux laboratoires pour l'envoi des échantillons.

**Pr. Jérôme Salomon**

Directeur Général de la Santé

*Signé*